

LOI SUR LES SOCIÉTÉS PAR ACTIONS
FORMULAIRE 9 – CLAUSES DE PROROGATION

À l'attention du registraire des sociétés :

1. _____
Dénomination sociale de la société par actions)¹

2. Collectivité aux Territoires du Nord-Ouest où est situé le bureau enregistré :

3. Catégories et nombre maximal d'actions que la société est autorisée à émettre :

4. Restrictions quant à l'émission, au transfert ou à l'appartenance des actions, le cas échéant :

5. Nombre d'administrateurs (ou nombre minimal et maximal d'administrateurs, le cas échéant) :

6. Limites imposées aux activités commerciales de la société, le cas échéant :

7. En cas de changement de dénomination sociale, dénomination sociale antérieure :

8. a) (300 \$) Prorogation en application de l'article 190 de la Loi. Indiquez les antécédents de la société (p. ex. détails de la constitution et tout changement de dénomination sociale, prorogation, fusion et toutes autres modifications) et présentez les documents justificatifs que le registraire peut exiger, attestés de manière qu'il estime satisfaisante.
ou
 b) (200 \$) Prorogation en application de l'article 276 de la Loi.

9. Il ne s'agit pas d'une société qui fait appel au public.

10. Autres dispositions, le cas échéant :

Fait le ^e jour de 20 .

Signature originale de la personne autorisée de la société

Nom (en caractères d'imprimerie)

Titre (administrateur ou dirigeant uniquement)

INSTRUCTIONS POUR REMPLIR LE FORMULAIRE

FORMULAIRE 9 – CLAUSES DE PROROGATION

Veillez remplir toutes les sections. Dans la mesure du possible, les formulaires devraient être remplis électroniquement afin d'utiliser les menus déroulants et de saisir l'information de manière optimale dans les champs prévus. Si vous remplissez le formulaire à la main, assurez-vous d'écrire uniquement dans l'espace réservé. Autrement, la demande pourrait être rejetée.

Section 1
Inscrivez la dénomination sociale complète de la société qui enregistre ses clauses de prorogation.
Section 2
N'indiquez que le nom de la collectivité des Territoires du Nord-Ouest où sera localisé le bureau enregistré.
Section 3
Comme l'exige l'alinéa 6(1)c) de la Loi, vous devez fournir les détails sur les droits, les privilèges, les restrictions et les conditions dont est assortie chaque catégorie d'actions. Toutes les actions doivent être sans valeur nominale (sans valeur au pair) et respecter les dispositions de la partie V de la Loi. Les actions sans valeur nominale (sans valeur au pair) émises par une personne morale avant sa prorogation sont conformes aux paragraphes 25(2), 190(8) et 190(9) de la Loi. Pour les demandes présentées en vertu du paragraphe 190(11), il convient de préciser le nombre maximal d'actions d'une catégorie ou d'une série, comme l'exige le paragraphe 190(12).
Section 4
Si des restrictions doivent être imposées quant à l'émission, au transfert ou à l'appartenance des actions de la société, vous devez énoncer la nature de ces restrictions dans la présente section. Sinon, indiquez « Sans objet ».
Section 5
Indiquez soit un nombre fixe d'administrateurs, soit les nombres minimum et maximum d'administrateurs. Si le vote cumulatif est autorisé, le nombre d'administrateurs doit être fixe. Autrement, vous pouvez indiquer un nombre minimal et maximal d'administrateurs.
Section 6
Si des limites sont imposées aux activités commerciales de la société, la nature de ces limites doit être énoncée. Sinon, indiquez « Sans objet ».
Section 7
Si un changement de dénomination sociale a eu lieu lors de la prorogation, veuillez indiquer l'ancienne dénomination sociale. Sinon, indiquez « Sans objet ».
Section 8
Cochez la case correspondant à l'article de la Loi en vertu duquel la prorogation est accordée. Ne cochez qu'une seule case.
Section 9
Précisez toute autre disposition pertinente, notamment celles incluses dans les règlements administratifs de la société qui font partie intégrante des statuts, y compris les dispositions concernant les droits de préemption ou le vote cumulatif.
Signature de la personne autorisée et date
Le nom complet de la personne autorisée concernée, la signature de la personne et la date de signature doivent apparaître sur le formulaire. Sélectionnez le titre de la personne à l'aide du menu déroulant. La signature de la personne autorisée doit être manuscrite : les copies, les cachets ou les signatures électroniques ne sont pas acceptables.